



**CENTRE D'ÉTUDES
JACQUES GEORGIN**

Le Centre d'Études Jacques Georgin est un centre d'éducation permanente reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles

ASBL Centre d'Études Jacques Georgin, 127, chaussée de Charleroi, 1060 Bruxelles

N° entreprise 0412.759.942.

RPM: Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles.

BE30 7320 3232 6111

**Note d'analyse 2-2024,
par Minh Luca Wang, attaché parlementaire et collaborateur externe du CEG,
avec la collaboration de Christophe Verbist,
directeur du Centre d'études Jacques Georgin.**

La situation des gares du Midi et du Nord à Bruxelles

Introduction

La présente note d'analyse est issue d'un travail de fond fort circonstancié effectué par Minh Luca Wang, attaché parlementaire du groupe DÉFI au Parlement fédéral, suite à l'insécurité croissante connue dans les gares bruxelloises au cours de cette année 2023.

Le CEG a souhaité faire de ce dossier de sécurité publique un sujet d'éducation permanente, thème certes peu évoqué lors des exercices précédents, en dépassant le cadre purement institutionnel et a sollicité Minh en tant que collaborateur externe pour dresser un état de la question de la sécurité dans lesdites gares, la répartition (complexe) des compétences en la matière, les réponses qui y ont été apportées par les autorités, et les recommandations que le CEG entend mettre en évidence, l'équilibre à rechercher entre prévention et juste répression pour permettre que ces lieux de transit, de passage, qui drainent un nombre significatif d'usagers, soient le plus possible sécurisés.

Comme le professait déjà Montesquieu, "*la sécurité publique est la condition de l'exercice des libertés*". C'est dans cet esprit de libéralisme social que le CEG a entendu s'exprimer en la matière.

1. La répartition des compétences concernant la sécurité dans les gares, les trains et sur les voies

	Police fédérale (Police des chemins de fer SPC)	Police locale	Securail
Missions	Assurer la sécurité dans les trains et les chemins de fer	Assurer la sécurité dans et autour des gares	Prévention dans les gares et les trains
Compétence	SPF Intérieur	Pouvoirs locaux	SPF Mobilité

a) Police intégrée

La police des chemins de fer de la police fédérale s'organise actuellement en 11 services à Anvers, Bruxelles, Bruges, Charleroi, Gand, Hasselt, Louvain, Libramont, Liège, Mons et Namur.

En janvier 2023, l'actuelle Ministre fédérale de l'Intérieur, Annelies Verlinden, annonce que la circulaire Duquesne du 5 juin 2002 (ndlr: Ministre MR fédéral de l'Intérieur de l'époque) relative à la répartition des tâches entre les services de police en matière de sécurité dans les chemins de fer, est en cours de révision.

L'objectif de cette circulaire est d'établir un cadre clair pour la répartition des tâches entre la police locale et la police fédérale dans le domaine de la sécurité dans les gares, dans les trains, ainsi que sur les voies, sur la base des tâches et responsabilités propres à chaque autorité.

Ce cadre permet également aux autorités administratives et judiciaires de mieux définir les responsabilités de chacun et de coopérer plus efficacement.

Puisque les bourgmestres sont responsables de l'ordre public dans et autour des gares, la sécurité dans ces lieux publics sera confiée en priorité à la police locale.

Étant donné que les trains et les chemins de fer relèvent de la responsabilité de la police fédérale, la responsabilité est confiée à la police fédérale compte tenu de l'impact et des conséquences possibles sur le transport national ou international.

Actuellement, des protocoles d'accord sont établis avec les zones de police pour qu'elles s'occupent de la sécurité dans les gares et aux abords de celles-ci, y compris sur les quais quand il s'agit de phénomènes criminels non spécifiques comme les nuisances.

Cette collaboration se déroule sur l'ensemble du territoire entre la police fédérale et la police locale, conformément aux dispositions de l'article 16 quater de la loi sur la fonction de police (qui prévoit que la police fédérale est chargée d'exercer les missions de police des chemins de fer).

Cette nouvelle circulaire réglera la coopération entre les services de police, mais n'exclurait pas la possibilité d'établir des protocoles d'accord particulier entre la police fédérale et les zones de police.

Aucune mission supplémentaire n'est dédiée aux zones de police et donc aucun budget n'est prévu. La police locale est activement impliquée dans ce travail tout comme le cabinet du ministre de la Mobilité pour la collaboration avec Securail.

A ce moment, il restait un dernier point à trancher avant que la circulaire ne puisse être finalisée, à savoir une solution technique et surtout acceptable sur les plans économique et budgétaire pour que les images des caméras dans les gares soient accessibles aux zones de police.

b) Securail

Securail opère quotidiennement de nombreuses interventions pour faire respecter les réglementations liées au domaine ferroviaire et lutter contre les incivilités.

L'objectif est de veiller à la sécurité tant des voyageurs que du personnel de la SNCB et contribuer ainsi à une atmosphère respectueuse dans les gares et les trains.

La SPC appuie Securail pour lutter contre les phénomènes d'insécurité tels que les vols à la tire, dégradations, encadrement de grands événements, vols de câbles ou intrusions sur les voies.

La SNCB prévoyait de recruter 150 nouveaux agents Securail en 2023. A la mi-mars, près de 71 nouveaux agents avaient été recrutés, dont 48 étaient déjà actifs.

2. Rétroactes de la situation dans les gares bruxelloises

Sur la base du nombre de voyageurs, les gares suivantes sont les plus fréquentées du pays: Bruxelles-Nord (60.000 voyageurs/jour), Bruxelles-Midi (50.000 voyageurs/jour), Bruxelles-Central et Anvers-Central.

En ce qui concerne les nœuds ferroviaires internationaux importants, nous avons Bruxelles en premier, avec la ligne Paris-Bruxelles.

Parmi les phénomènes de sécurité dans l'environnement ferroviaire les plus importants, on retrouve le phénomène des drogues, en particulier s'agissant des trains partant et à destination des Pays-Bas et de Paris (Gare du Midi).

En ce qui concerne le flux migratoire, les transmigrants sont présents dans les trains en provenance du Luxembourg et de Liège. Ils sont en transit vers Bruxelles-Nord, point de rassemblement, pour ensuite partir vers le nord, via Gand et Bruges.

Le quartier de la gare du Midi fait régulièrement la une de l'actualité parce que s'y déroule chaque jour une dizaine de faits de délinquance, parfois très graves (voitures en feu, agressions...) qui ont fini par préoccuper les autorités fédérales. Les médias étrangers parlent même du "quartier de la honte" (Le Figaro, journal français).

En décembre 2021, la zone de police Bruxelles-Nord a mis en place une “Task Force” avec l’appui de la police fédérale, dans le quartier de la gare du Nord, afin de “contribuer à la tranquillité et au sentiment de sécurité de tous et toutes sur l’ensemble de son territoire”.

Pour résoudre ce casse-tête, il est nécessaire de remédier à de nombreuses problématiques qui s’entremêlent : l’insalubrité des lieux, la violence qui y règne, les ravages du crack et, de manière générale, de la consommation et du deal de drogue, la mendicité, les carences de la police fédérale, l’absence des services en charge de la politique d’asile ou le délabrement de la justice, qui relâche le lendemain des délinquants appréhendés la veille par les policiers locaux.

Ces différents problèmes créent un sentiment d’insécurité, que ce soit pour les navetteurs ou les riverains.

En juillet 2023, hôtels et restaurants à proximité de la gare voient aussi une hausse d’actes de vandalisme à leur encontre.

Mais de manière plus générale, c’est toute l’ambiance autour de la gare qui désenchante les touristes. Des problèmes sécuritaires sont rapportés aux responsables d’hôtels : vol à la tire, sentiment d’insécurité, mais aussi sur la gare elle-même ou son accueil et son accessibilité.

Rodolphe Van Weyenbergh, secrétaire général de la Brussels Hotel Association, déclare alors que cela nuit à la réputation des hôtels et surtout de Bruxelles et de la Belgique.

S’agissant de la propreté, l’environnement autour de la gare -en particulier via l’avenue Fonsny- a des allures de jungle de béton encrassée exhalant des odeurs d’urines. L’ensemble contribue, en particulier le soir, au sentiment d’insécurité.

2.1. Pouvoirs locaux

Depuis la mi-juin 2023, un Plan estival contre les nuisances (ou Plan été) est activé simultanément à Saint-Gilles et Anderlecht autour de la Gare du midi.

L’idée est de proposer un été tranquille aux riverains, notamment à Cureghem.

Sur base de leurs doléances, les patrouilles de police (hors police secours qui reste disponible 24h/24) ont vu leurs horaires se concentrer davantage en soirée jusqu’à 3h du matin (au lieu de 22h en semaine et minuit le week-end).

Pour le service communal de la prévention (gardiens de la paix et travailleurs sociaux), on est passé de 19h-20h à 21h. Pendant un mois, 686 agents de police ont été déployés sur le terrain pendant ces horaires de nuit (1160 en tout sur la zone si on ajoute Forest et Saint-Gilles).

Les effectifs ont doublé voire triplé en soirée avec une moyenne basse de 12 équipes pour la zone. Tous les services de police sont omniprésents (judiciaire, administrative, intervention, proximité, lois spéciales, qui contrôlent les établissements...) et la coordination avec les services de la commune (urbanisme, nettoyage hygiène...) en amont et en aval a été renforcée d’une manière jamais vue.

L'idée était de construire une véritable chaîne intégrée de la sécurité pour permettre une réponse efficace. Cette coopération permet de mieux connaître les hot spots et pour agir de manière plus fine (par exemple des signalements d'attroupements sur un banc tous les soirs, on retire le banc), mais aussi, recréer du lien avec la population.

Grâce à ce plan, le nombre de plaintes et de signalements a explosé.

Pour Anderlecht: 59 gérants de bar ont été auditionnés suite à des signalements de nuisances. 26 des établissements ont été fermés pour ne pas avoir tenu compte des avertissements, 116 arrêtés ont été pris par le bourgmestre en 1 mois pour fermer des lieux problématiques (squat, appartement de marchand de sommeil...). En un mois, 282 arrestations (administrative et judiciaire) ont eu lieu pour tout type de nuisance mais surtout des "nuisances graves" (violence physique).

Pas moins de 94 PV ont ainsi été dressés pour non-respect de l'ordonnance estivale sur l'interdiction de la consommation d'alcool dans l'espace public.

Vu les résultats encourageants, le plan estival a été prolongé, du moins en partie.

La zone de police propose de recréer du lien au moment des arrestations des plus jeunes en les faisant entrer, lorsqu'ils sont arrêtés, en contact avec le service de prévention.

Pour l'instant, ce n'est toujours pas le cas. Elle précise également manquer de moyens face à des individus sous influence.

Selon cette zone de police, la réponse ne peut être policière, ce sont des personnes malades qu'il faut suivre et le monde associatif manque de moyens depuis des années (DoucheFlux, le Samu Social, les infirmiers de rue...).

2.2. Région bruxelloise

Le 30 mars 2023, le gouvernement bruxellois approuve le contrat de rénovation urbaine (CRU) intitulé "Autour de la Gare du Midi".

Ce contrat prévoit une enveloppe de 22 millions d'euros pour aménager la zone et améliorer l'espace public du quartier du Midi en suivant un plan élaboré par Perspective.brussels et urban.brussels.

Dans cette enveloppe, 6,4 millions d'euros seront dédiés à des opérations de requalification d'espaces publics, en ce compris leur végétalisation, mais aussi 7,8 millions pour la création d'espaces verts.

Des moyens complémentaires seront aussi mis à disposition via l'accord de coopération Beliris.

Il est prévu de créer un nouveau parc public sur l'îlot des Deux Gares, le long de la Senne, laquelle sera mise à ciel ouvert. Globalement, l'idée est de réhabiliter les espaces publics existants, en améliorant la propreté et la sécurité. Le contrat prévoit également l'implantation d'équipements de proximité avec un pôle de sport urbain, la création de douches et toilettes publiques ainsi qu'une laverie dans le petit quadrilatère, mais aussi un hébergement pour MENA, boulevard du Midi. Il s'agit également de relier entre eux les quartiers de la rue

Couverte, de l'esplanade de l'Europe, de la place Victor Horta, de la rue de France, des carrefours Bara et Vétérinaires.

La première phase d'exécution du CRU se déroulera du 1er avril 2023 jusqu'au printemps 2028.

Elle consiste pour la Région bruxelloise à acquérir les biens nécessaires pour le développement des projets, l'exécution des marchés publics, les études techniques, etc.

Cette phase sera suivie de la phase de mise en œuvre (travaux) qui se terminera en 2030.

En juillet 2023, interpellé au Parlement, le Ministre-Président Rudy Vervoort mettait en avant les 238 opérations de sécurité menées dans la zone entre janvier et mai 2023, ainsi que le Plan qui a été mis en place pour assurer une présence policière maximale et visible dans le quartier.

Suite à la sortie de Sophie Dutordoir, CEO de la SNCB, le 18 août 2023 (voir infra), le député régional Groen Arnaud Verstraete demande la tenue d'une commission au Parlement bruxellois sur l'insécurité à la gare du Midi, qui se tiendra le 12 septembre 2023.

2.3. Au niveau Fédéral

Suite à un incident au couteau en janvier 2023 à la gare de Bruxelles-Midi, la Ministre Verlinden précisait qu'outre les services de sécurité privés, des agents Securail, des agents de gardiennage et la police patrouillaient également dans le bâtiment.

Elle explique par ailleurs que le pourcentage de PV dressés a diminué de 7% par rapport à 2019 et qu'entre 6h30 et 22h30, la police des chemins de fer de Bruxelles dispose de 8 équipes d'intervention, soit 16 policiers pour l'ensemble du territoire de la Région bruxelloise et certaines parties du Brabant flamand et du Brabant wallon.

À ces équipes d'intervention viennent également s'ajouter plusieurs équipes travaillant sur des phénomènes précis, qui interviennent principalement sur les vols à Bruxelles-Midi.

Depuis 2022, la SPC s'emploie à renforcer sa visibilité et, de manière générale, la coopération avec les autres services de sécurité et de gardiennage est bonne.

Pour l'année 2022, le gouvernement fédéral a prévu un budget supplémentaire de 55 millions d'euros pour la Région bruxelloise, au bénéfice des zones de police locale (one shot).

Un arrêté royal du 26 décembre 2022 précise la répartition du budget : 35 millions sont destinés à renforcer la sécurité dans les transports en commun de Bruxelles et 20 millions sont destinés à couvrir les dépenses liées à la prévention de la criminalité dans le cadre des sommets européens et autres initiatives liées à la fonction internationale de la Ville de Bruxelles et des communes bruxelloises.

Ce montant est affecté au montant global des subventions qui sont octroyées aux communes pour l'année 2022 dans le cadre du Plan bruxellois de Prévention et de Proximité (PbPP). Les subventions ainsi octroyées dans le cadre du PbPP servent à financer les différents Plans locaux de Prévention et de Proximité soumis par les communes et s'inscrivant dans les priorités

établies par le Plan global de Sécurité et de Prévention. Le budget est versé en une tranche unique.

Pour fin avril 2023, la Région devait rédiger un rapport détaillé, qui mentionne les crédits consommés, expose les activités financées (et leur effectivité) et dresse un bilan des mesures prises.

Le 18 août 2023, Sophie Dutordoir, CEO de la SNCB, s'adresse aux autorités fédérales (le Ministre de la Mobilité et la Ministre de l'Intérieur), régionales (ministre-président du Gouvernement bruxellois) et communales (bourgmestres de Saint -Gilles et Anderlecht) en leur demandant de renforcer tant la sécurité que la propreté autour de la gare du Midi, évoquant les problèmes persistants aux alentours.

Elle demande avec insistance une initiative à court terme réunissant les parties pour garantir une amélioration immédiate sur le terrain et propose de désigner une instance unique pour assurer la coordination entre les différents partenaires impliqués et l'intégration avec le plan d'action de la SNCB.

La SNCB souhaiterait également entamer des discussions au sujet de l'installation d'un commissariat de police qui serait prévue à proximité de Bruxelles-Midi et notamment examiner si ce commissariat peut être hébergé dans la gare elle-même.

Madame Dutordoir souligne l'importance de remédier à cette problématique étant donné que la Gare du Midi est la gare la plus fréquentée de Belgique, qu'il s'agit d'une plaque tournante internationale du trafic ferroviaire, de la principale porte d'entrée des voyageurs internationaux et du principal lieu de travail de la SNCB (4.000 collaborateurs environ).

La SNCB a assuré prendre des mesures avec un plan d'action intégré, notamment avec le déploiement d'agents Securail et une collaboration avec des partenaires externes (SPC et police locale).

Elle effectue plus de nettoyage, des aménagements physiques dans la gare, et porte le projet de rénovation de l'ancien bâtiment du Tri Postal situé avenue Fonsny qui aura un impact positif sur le quartier de la gare. Cela n'est toutefois pas suffisant et la SNCB n'a ni les moyens ni les compétences pour s'y atteler seule.

La sécurité des voyageurs et du personnel est la priorité absolue de la SNCB, ce qui nécessite que chaque partenaire prenne ses responsabilités, qu'il s'agisse de l'aspect sécuritaire élémentaire, de la prévention, de l'aménagement du territoire, de la propreté.

Dans la foulée, le Ministre de la Mobilité Georges Gilkinet rejoint les préoccupations de Sophie Dutordoir, ainsi que sa proposition de désignation d'une instance de coordination de la sécurité et de la propreté du site et de ses environs, et déclare que ce qui vaut pour la Gare du Midi vaut également pour la Gare du Nord.

Le Ministre de la Mobilité a interpellé la Ministre Verlinden fin juillet sur la situation à la gare du Midi en vue d'organiser une réunion de coordination dans le courant du mois d'août.

Dans la foulée également, la Ministre Verlinden expliquait que, selon elle, l'initiative devait venir du Ministre-Président bruxellois, qui dispose d'une autorité de coordination pour s'attaquer à ce

problème.

Parmi les pistes sur la table à ce moment figure l'installation d'un commissariat dans la gare elle-même.

Le Ministre de la Mobilité souligne qu'il ne s'agit toutefois pas seulement d'un problème de sécurité, mais aussi d'un problème de propreté et d'aménagement du quartier : ainsi, le bâtiment du Tri postal, côté Saint-Gilles, est inoccupé depuis des années et y implanter le siège de la SNCB pourrait améliorer la situation, mais cela va prendre du temps.

La N-VA, dans l'opposition au Parlement fédéral, réclame l'interdiction de la consommation d'alcool, des rassemblements, de la mendicité ou de l'installation de tentes dans les gares et aux environs.

Le PS pointe quant à lui la responsabilité du fédéral, réclame le renforcement de la police des chemins de fer, déforcée par le précédent gouvernement et demande que sa résolution adoptée à l'unanimité par la Chambre le 9 mars 2023 soit mise en œuvre.

Le MR rappelle que les bourgmestres pouvaient prendre des arrêtés qui interdisent la fréquentation des lieux aux personnes problématiques et qu'il fallait évacuer des cœurs des villes ceux qui ont besoin d'une assistance sociale et médicale, en les prenant en charge et en les redispachant.

Il estime également que des actions ciblées avec le SPF Finances et l'Afsca, pour s'attaquer aux commerces qui servent de couverture au trafic de drogues, sont nécessaires.

Le 21 août 2023, le Premier Ministre a finalement pris l'initiative de réunir les principaux responsables lors d'une première réunion (les cabinets des ministres De Croo, Verlinden, Gilkinet, de Moor et Van Quickenborne, les communes d'Anderlecht et Saint-Gilles, la police fédérale et le chef de corps de la zone et la SNCB)

Il est convenu d'examiner les différents scénarios, dont celui d'une coordination des forces.

Une nouvelle structure de coordination devrait ainsi voir le jour dans un deuxième temps, avec Sophie Lavaux, directrice générale de l'agence Safe.Brussels, à sa tête, en dépit du fait que la forme précise de cette structure n'est pas encore très claire.

Il avait également été décidé précédemment de désigner un coordinateur, chargé notamment du transfert d'informations, pour le quartier de la gare du Nord, en proie à des problématiques similaires, mais le poste n'est toujours pas pourvu.

A la gare du Midi, la volonté serait de disposer d'un comité de pilotage avec davantage de pouvoirs.

Le 25 août 2023, le Premier Ministre et la Ministre Verlinden annoncent, dans un communiqué, la mise en place d'un plan d'action, qui s'articule autour de 3 axes sur le court et le moyen terme, en vue de restaurer la sécurité gare du Midi, et le Centre de crise national (CCN) en assurera la coordination stratégique:

- Axe 1: La lutte contre les phénomènes criminels et l'illégalité dans et autour de la gare (services de police et Office des Étrangers).
- Axe 2: Remédier au phénomène de sans-abrisme, des problèmes de dépendance, de toxicomanie et de propreté dans le quartier (Services régionaux, communes concernées, services fédéraux de santé et d'immigration, commissariat national aux drogues).
- Axe 3: Travaux d'adaptation de l'infrastructure pour améliorer la sécurité autour du bâtiment.

Un renforcement de la vidéosurveillance dans et autour de la gare est aussi évoqué.

Des réunions de coordination doivent être organisées pour dresser la liste des actions et donner un contenu immédiat aux initiatives opérationnelles à court terme.

Le CCN joue le rôle de coordinateur, sans se substituer aux services et autorités compétents. La mission est limitée dans le temps et sera transférée à la Région bruxelloise une fois que le plan d'habitabilité et de sécurité sera élaboré, à propos duquel la Région exprime sa satisfaction.

Le 26 août 2023, à l'initiative de la zone de police de Bruxelles-Midi, avec l'appui des services régionaux et fédéraux, une vaste opération de police est organisée dans et autour de la gare pour y contrer l'insécurité et cibler les personnes en errance dans les environs de la gare.

Certains policiers sont siglés de la zone de police Marlow (Uccle, Auderghem, Watermael-Boitsfort), d'autres de la zone Bruxelles-Capitale-Ixelles, d'autres encore de la police fédérale, et l'opération est menée sous l'égide de la zone de police Bruxelles-Midi, et pas moins de 200 personnes sont mobilisées, des policiers, des agents de Securail et des services communaux.

Les bourgmestres d'Anderlecht et de Saint-Gilles sont présents sur les lieux et demandent un statut spécial pour la gare, davantage de collaboration et de moyens et précisent avoir déjà fait appel à la Ministre Verlinden, deux ans plus tôt, pour faire face aux problèmes de sécurité. A l'époque, la Ministre avait répondu favorablement à leurs demandes, mais l'appui s'est estompé avec le temps.

Concrètement, le bourgmestre de Saint-Gilles demande à ce que la gare du Midi soit gérée comme l'aéroport de Zaventem, c'est-à-dire que soit mobilisée la police fédérale et non la police locale.

Il précise que le chef de corps de la zone de police Midi, Jürgen de Landsheer, est disposé à prendre en charge la coordination des lieux au niveau local à condition que 150 policiers soient envoyés et qu'un commissariat soit réinstallé dans la gare, comme ce fut le cas il y a des années.

Selon lui, le plan d'action en 3 axes du fédéral ne répond pas vraiment aux demandes du terrain. *“Que ce soit le bourgmestre d'Anderlecht, celui de Bruxelles, moi à Saint-Gilles ou le ministre-président à la Région, nous nous attaquons déjà aux multiples problèmes qui touchent le quartier de la gare du Midi depuis de nombreuses années, rappelle le socialiste. La proposition qui est faite ici, c'est d'envoyer un coordinateur pour dire ce que nous, communes et Région, devrions faire. Ce n'est pas nécessaire, nous agissons déjà sur la base de nos*

prérogatives. Ce que nous voulons, c'est que le fédéral intervienne dans ses compétences. La Justice, l'Intérieur, les chemins de fer, Fedasil... Sauf à considérer que ces matières ont été régionalisées, c'est le fédéral qui doit intervenir."

Le commissaire divisionnaire de la zone Midi, Laurent Sartorius, explique que les personnes en errance sont dirigées vers les services sociaux et qu'il n'y a pas d'approche répressive à leur égard parce que ce n'est pas la tâche de la police. Les sans-papiers sont quant à eux orientés vers l'Office des étrangers, qui doit statuer sur leur sort.

Une travailleuse sociale au sein d'une ASBL du quartier s'occupant des sans-abris témoigne : *"Je suis choquée de voir qu'après toute cette situation médiatique qui amplifie le problème social et qui le transforme en problème sécuritaire, tout ce que nos politiques ont à répondre, c'est une réponse policière. Tout ce monde pour contrôler des gens qui sont simplement dans une grande difficulté. Il faut plutôt les soigner. Pourquoi on ne mobilise pas les mêmes moyens pour trouver de la place pour les loger? Où va-t-on les mettre? Je suis curieuse de savoir où ils vont aller si on les chasse d'ici. C'est pour ça que je m'arrête pour m'informer. Mais je suis tout de suite chassée, car c'est visiblement gênant que des gens puissent s'intéresser à cela. Toutes ces personnes sont tellement abîmées par le système qu'elles finissent par faire peur aux autres gens. C'est normal, quand on voit des gens qui fument, qui s'injectent, qui volent, car ils n'ont pas d'autres choix, OK, ça fait peur. Je fais aussi partie de cette population suffisamment en sécurité pour avoir peur de ça. Mais je ne souhaite pas du tout être impliquée dans le fait que l'on va les violenter."*

Une carte blanche publiée dans *La Libre* fait état des conséquences de l'opération pour les sans-abris:

- Les services sociaux de la ville tirent depuis longtemps la sonnette d'alarme face à la précarité grandissante à Bruxelles (+20% de sans-abris à Bruxelles par rapport à 2020): l'opération n'a fait qu'apporter une réponse sécuritaire, policière, et non solidaire et sociale.
- Toutes les couvertures de fortune des sans-abris ont été confisquées et jetées. La police a-t-elle le droit de jeter les effets personnels des sans-abris, qu'ils soient en situation de séjour irrégulier ou non?
- La gare du Midi est devenue le refuge de nombreux sans-abris suite aux différents règlements adoptés par les communes avoisinantes visant à repousser les personnes démunies.

A l'issue de l'opération, une soixantaine de personnes ont été interpellées, principalement en séjour illégal, dont des MENAs, ou des auteurs de petits larcins (56 arrestations, dont 49 concernant des personnes en situation irrégulière). Cinq personnes recherchées par les services de police ont été interceptées. Les autres interpellations concernent des cas de perturbation de l'ordre public et d'ébriété sur la voie publique.

Suite à l'opération, la Ministre de l'Intérieur a déclaré que ce type d'opération a un effet immédiat, mais qu'on ne peut pas le faire chaque jour. Elle évoque qu'après l'appel de détresse de la SNCB et de la Région, le fédéral a voulu mettre rapidement sur pied des actions visibles, mais considère qu'une solution durable est nécessaire pour résoudre les problèmes sur le long terme (pauvreté, logement, assuétudes, dégradations des infrastructures...).

En réponse aux demandes des bourgmestres de Saint-Gilles et d'Anderlecht, la Ministre répond que des recrutements complémentaires à la police sont en cours et que la Région bruxelloise reçoit déjà des moyens complémentaires pour la prévention. Elle se dit également prête à réexaminer ces mesures, mais la réponse ne peut pas être "plus d'effectifs et plus de moyens", il s'agit également d'améliorer la collaboration.

Après l'opération, c'est l'appréhension du côté de Cureghem et aux abattoirs d'Anderlecht. Les deux bourgmestres et les entreprises qui y sont installées craignent en effet que les problèmes de la gare du Midi ne se déplacent dans ce quartier, d'autant plus que les problèmes de drogue s'intensifient déjà depuis plusieurs mois. On rapporte que les consommateurs de drogues y sont de plus en plus nombreux et que la police refuse d'intervenir. C'est la raison pour laquelle les deux bourgmestres plaident pour la création d'une unité de commandement permettant, par leurs soins, une gestion interne et externe de la gare.

C'est également ce que craint le Ministre bruxellois Maron (Ecolo), qui précise que l'on assiste aujourd'hui à une détérioration de la sécurité et de la qualité de vie dans les quartiers des gares du Midi mais aussi du Nord et de la zone du canal, avec déjà quatre décès de personnes en errance dans les stations cette année.

Selon lui, cette insécurité est corrélée à la non prise en charge par Fedasil d'un public de plus en plus important et la plus grande accessibilité à des substances qui déclenchent une addiction très rapide et des comportements violents.

Le 26 août 2023, un article de *La Dernière Heure* rapporte que des agents Securail lancent un appel pour élargir leurs compétences en revoyant le cadre légal pour leur permettre d'intervenir car ils se disent démunis face aux agressions et aux vols à la gare du Midi.

Leur rôle est principalement préventif, raison pour laquelle le Ministre de l'Intérieur de l'époque Jan Jambon (NVA) avait proposé de les intégrer dans la police des chemins de fer, ce qui avait été refusé par la direction de la SNCB. Ils mettent en évidence le fait qu'ils sont les premiers à intervenir lors des missions, bien avant les policiers.

Actuellement, les agents Securail ne peuvent pas intervenir parce que si l'utilisateur porte plainte, ils sont suspendus, voire démis de leur fonction.

Le 28 août 2023, le CCN organise une réunion avec les acteurs impliqués pour évaluer l'opération réalisée le 26 août à la gare du Midi. Aucune décision n'est prise quant à la suite des opérations, mais il est demandé aux acteurs concernés de plancher sur les missions qui seront menées dans les trois axes du plan d'action.

A l'issue de la réunion d'évaluation, le bourgmestre de Saint-Gilles déclare que la réunion d'évaluation avait été constructive et que le Premier ministre avait été à l'écoute. Le bourgmestre d'Anderlecht a abondé dans le même sens, tout en rappelant qu'un financement d'actions pérennes était attendu et non la multiplication d'actions coups de poing.

A l'issue de la réunion, la presse révèle que la Ministre de l'Intérieur s'est invitée à l'opération, qui était déjà à l'agenda et à laquelle elle n'était initialement pas prévue. On parle d'une

récupération du fédéral, en particulier au vu de la communication de la Ministre sur l'opération de samedi et la réunion d'évaluation qui a suivi, qui était par ailleurs déjà prévue, sans elle. Les bourgmestres de Saint-Gilles et Anderlecht refusent d'évoquer la question.

Le bourgmestre de Saint-Gilles pointe alors la responsabilité du fédéral et son inaction sur la question migratoire. Il regrette également que l'opération, qui était à l'origine une bouteille à la mer, soit transformée par une démonstration de force de la part du fédéral. Pour lui, ce type de communication n'est pas de nature à résoudre les problèmes, et il convient d'arrêter de se renvoyer la patate chaude et d'agir de manière coordonnée.

Le 29 août, David Leisterth, chef de groupe MR au Parlement bruxellois, dans une interview à *La Libre*, estime que Bruxelles a obtenu une large série de compétences en matière de sécurité, qui se sont traduites par la création de safe.brussels, un organisme chargé de coordonner et d'assurer la sécurité des Bruxellois, mais que le Ministre-Président Vervoort refuse d'exercer. Il estime également que c'était le rôle du Ministre-Président du Gouvernement bruxellois et non du Premier ministre de réunir tous les acteurs autour de la table pour régler la situation autour de la gare du Midi.

Pour résoudre la situation, le député bruxellois dans l'opposition au Parlement régional, propose : répression, réhabilitation (accompagnement social et réorientation vers l'emploi) et reconstruction (lutter contre le syndrome du carreau cassé) comme l'a fait Malines.

Il pointe aussi la lenteur du projet de CRU. Pour lui, il faut un plan d'action avec le fédéral et s'assurer que les procédures urbanistiques soient beaucoup plus rapides et efficaces (À Bruxelles, 2 à 3 ans de plus en moyenne qu'en Flandre ou en Wallonie pour avoir un permis).

Le 29 août également, la Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Nicole de Moor, suspend temporairement l'accueil des hommes célibataires par Fedasil en vue d'anticiper l'afflux croissant de familles et d'enfants pour éviter absolument que des enfants ne se retrouvent à la rue en hiver.

En attendant, elle mise sur la recherche de solutions de logement alternatifs ou les structures d'accueil pour sans-abris.

Les réactions politiques sont vives, notamment de la part d'Alain Maron (ministre Ecolo du Gouvernement bruxellois), Bernard Clerfayt (ministre DéFI au Gouvernement bruxellois), Georges Gilkinet, Petra De Sutter (ministre fédérale Vooruit), qui pointent que le Fédéral doit assumer ses responsabilités et obligations nationales et internationales, sans quoi, cela va engendrer un nouvel afflux de public en errance, sans prise en charge ni perspective, avec des effets délétères à Bruxelles et pas seulement à la gare du Midi.

Le Ministre fédéral Pierre-Yves Dermagne (PS) s'étonne que la majorité Vivaldi n'ait pas été consultée.

Le secteur associatif, notamment le Samu Social, s'alarme également. La décision de la Secrétaire d'Etat va entraîner une augmentation du public sans-abris en rue et du nombre de refus de personnes en demande d'hébergement, alors que des centaines de personnes doivent déjà dormir dehors faute de places.

Le Ciré (Coordination Initiatives pour Réfugiés et Etrangers) s'indigne également, même si c'est une pratique habituelle depuis 2 ans déjà, et considère que les autorités pourraient recourir à des hôtels pour trouver des places d'accueil et activer le plan de répartition entre communs, ce qu'il ne fait pas. Le blocage est donc politique.

Le 30 août, dans une interview télévisée, le Président du MR pointe la responsabilité du PS dans la situation de la gare du Midi. Il estime également que les autorités locales devraient prendre leurs responsabilités, par exemple, en délivrant des arrêtés pour écarter des individus de certaines zones, et que la responsabilité est également régionale puisque certaines actions menées, comme les salles de shoot, sont des aspirateurs à toxicomanes qui ne fonctionnent pas. Il demande un plan d'action rapide avec une sollicitation du Parquet puisque dès que l'on arrête quelqu'un, on le relâche aussitôt.

Le 31 août, une nouvelle opération de la police fédérale est prévue gare du Midi. Le bourgmestre de Saint-Gilles précise que l'initiative est purement fédérale et qu'il n'est pas associé à l'opération.

Avant l'opération, les collectifs d'aides aux migrants se sont mobilisés car il y a des risques que les affaires des SDF présents sur le site ne soient confisquées. Avec l'aval des autorités régionales, Bruss'Help a lancé une alerte à ses équipes la veille pour encadrer les sans-abris et les envoyer dans des centres d'accueil.

A l'issue de cette seconde opération, 28 personnes ont été arrêtées, 17 procédures judiciaires ont été entamées, notamment pour vol, détention d'armes prohibées, faux documents et détention de stupéfiants, et un agent de la police locale de Bruxelles-Midi a été blessé par un suspect qui s'est mal comporté.

Il était question, cette fois, de mettre les personnes errantes qui n'étaient pas connues pour des infractions pénales sur la voie de l'aide sociale. Plusieurs organisations de l'aide sociale ont d'ailleurs été impliquées dans l'opération, tout comme Securail, l'Office des étrangers et le Service des tutelles.

La police fédérale a ensuite déclaré qu'elle allait continuer à effectuer des contrôles supplémentaires dans les semaines à venir, afin de résoudre structurellement les problèmes dans et autour de la gare.

Le 31 août également, le gouvernement bruxellois se réunit autour de la coordination des actions visant à rétablir la sécurité et la tranquillité à la Gare du Midi, et sur la situation générale des gares et stations de métro à Bruxelles.

Le Gouvernement bruxellois sollicite que les communes, les zones de police, mobilisent leurs moyens tandis que le Fédéral désinvestit et démissionne de ses missions, et demande que la décision du non-accueil des hommes seuls demandeurs d'asile ne soit pas appliquée et que l'effort soit réparti entre les Régions.

Il demande également que tout soit mis en œuvre pour que tout demandeur d'asile reçoive l'aide matérielle, conformément aux obligations internationales de la Belgique et au droit belge et

européen, et ce en recourant à la solidarité nationale, si nécessaire par la mise en œuvre d'un plan de répartition nationale.

Enfin, il exige que les solutions et coopération développées pour la gare du Midi soient transposées à la Gare du Nord et aux stations de métro et leurs abords touchés par des situations similaires.

Le 1er septembre, la Secrétaire d'Etat De Moor précise que le plan hivernal est sur la table et qu'un appel a été lancé aux différents partenaires pour augmenter les possibilités d'accueil et permettre de présenter une nouvelle version du plan d'ici 2 à 3 semaines. Rien n'est précisé quant à la levée de la suspension d'accueil pour les hommes seuls.

Le 3 septembre, le Ministre-Président du Gouvernement bruxellois avertit que derrière le dossier de la gare du Midi se cache un enjeu communautaire et pointe du doigt le manque d'attention du fédéral pour Bruxelles, notamment s'agissant de l'absence de désignation d'un nouveau procureur du Roi à Bruxelles, le manque d'effectifs judiciaires et policiers, ou encore la suppression au début des années 2000 du commissariat de police installé dans la gare.

A ses yeux, les promesses faites après le meurtre du policier Thomas Montjoie à Schaerbeek n'ont pas été tenues.

Le Ministre-Président Rudi Vervoort souligne également que la police judiciaire fédérale a été siphonnée par certaines zones de police, par exemple Anvers, où d'importants moyens ont été déployés pour lutter contre le trafic de drogue, et l'aéroport de Bruxelles-National. Selon lui, l'enjeu serait d'aller vers une forme de régionalisation de la police et de la justice.

3. Les réponses politiques des autorités publiques (fédérales, Région bruxelloise, communales)

3.1.

Le 7 septembre, Le Gouvernement fédéral (représenté par le Premier ministre, le Ministre de la Mobilité et la Ministre de l'Intérieur) et le Gouvernement bruxellois par l'intermédiaire de son Ministre-Président présentent, lors d'une conférence de presse, le plan d'action Bruxelles-midi, qui comprend une liste de 22 actions élaborées par le Centre national de crise visant à lutter contre l'insécurité grandissante à l'intérieur et autour de la gare du Midi. Ces mesures devraient être coulées dans un protocole pour assurer leur pérennité.

Axe 1	Axe 2	Axe 3
Compétences fédérales	Compétences régionales (Coordination par la Haute-fonctionnaire)	Compétences SNCB et Infrabel
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des patrouilles et de la présence sur le terrain - Actions intégrées régulières avec l'ensemble des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du nettoyage régulier aux abords de la gare - Effacement des tags et graffitis - Toilette d'urgence pour les sans-abri 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture d'un Commissariat dans les murs de la Gare du Midi - Optimiser l'utilisation et renforcer le réseau CCTV de la SNCB dans et aux alentours

<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la surveillance vidéo à l'intérieur et l'extérieur de la Gare du Midi - Contrôles de l'accès à certains quais - Alcool interdit dans la gare - Attention accrue à la consommation et au trafic de drogues et aux délits liés à la drogue (police et parquet) - Meilleur partage des informations entre tous les services 	<ul style="list-style-type: none"> - Maraudes par les acteurs associatifs concernant l'hébergement, la situation sanitaire et médicale et les problèmes de drogues - Installation d'une permanence sociale à la Gare du Midi - Ouverture d'un centre bas seuils d'accès pour MENA en errance, spécialement vulnérables (santé mentale, assuétudes) - Création d'un lieu d'accueil pour les personnes victimes d'assuétudes (jour et/ou nuit) - Revalorisation de l'espace public (équipement, verdisation, sécurisation, embellissement) et requalification de la rue couverte 	<ul style="list-style-type: none"> immédiats de la gare - Renforcer l'éclairage dans les zones sombres dans et aux alentours immédiats de la gare - Mise en place d'une route touristique permettant de guider les touristes dans la gare - Renforcement du nettoyage régulier de la gare - Développer et mettre en œuvre une stratégie de gestion du stationnement des bus et deux roues - Développer et mettre en œuvre une stratégie concernant les hotspots Wifi et éviter les concentrations - Embellir et gérer activement les espaces problématiques dans la gare et ses alentours (mobilier adapté, verdisation, CRU, contrats de quartier) - Lancer une rénovation en profondeur du quartier grâce aux projets Fonsny (QG SNCB) et Blue Line (QG Infrabel)
--	---	---

- Axe 1: [Plan d'action](#). [Tableau de suivi](#).
- Axe 2: [Plan d'action](#). [Tableau de suivi](#).
- Axe 3: [Plan d'action](#). [Tableau de suivi](#).

Le Ministre-Président bruxellois annonce également que si ces mesures portent leur fruit, il est possible de reproduire le modèle notamment pour la gare du Nord et aux stations de métro.

Le 12 septembre, le Parlement bruxellois tient une commission dédiée à la situation dans et autour de la gare du Midi.

3.2. Position de DéFI

DéFI, lors de sa conférence de presse du 5 septembre 2023 "Rendre Bruxelles plus sûre", a mis l'accent essentiellement sur les carences de gestion de l'Etat fédéral face à cette problématique.

Les gares du Midi et du Nord restent des endroits à haute criminalité. Ce n'est pas aux zones de police locale de prendre en charge la sécurité dans et autour de ces lieux. Enfin, il convient également de plancher sur une répartition des capacités et moyens des zones de police

bruxelloises plus juste en révisant la norme KUL. Bruxelles présente des caractéristiques très spécifiques, que ne partagent d'ailleurs même pas d'autres grandes villes du pays comme Liège ou Anvers. Ces caractéristiques ne sont aujourd'hui toujours pas prises en compte dans le calcul de cette répartition. On pense notamment à sa fonction internationale et diplomatique, la fréquence et l'importance des manifestations, l'immigration, la densité de la circulation routière ou encore les charges administratives du bilinguisme. Ces éléments doivent pouvoir être pris en compte pour adapter les moyens dévolus aux zones de police bruxelloises qui aujourd'hui peinent à garder la tête hors de l'eau

Le refinancement de la police des chemins de fer (section de la police fédérale) est essentiel, ainsi que l'extension des compétences des agents Securail, sans les limiter à un rôle préventif.

Pour le parti, il s'agit de réinstaurer une véritable police de proximité et mener une véritable politique de prévention sécuritaire

Avec la révision de la norme KUL, DéFI propose d'augmenter sensiblement les effectifs de la police de proximité, en particulièrement dans les quartiers de Bruxelles les plus difficiles et de développer des politiques de prévention particulières dans ces quartiers, en collaboration avec des experts sociaux, qui impliqueraient par exemple des rencontres avec des policiers dans les écoles pour expliquer leur métier, de la prévention routière et, en matière de stupéfiants, auprès des jeunes.

Une police de proximité beaucoup plus présente, qui ne se limite pas à des opérations d'alcool ou de vitesse, aurait un impact beaucoup plus important et efficace sur l'apaisement de ces quartiers. Une police de proximité de qualité doit par ailleurs également être déployée pour pallier l'insécurité et le sentiment d'insécurité, notamment en veillant à renforcer le rôle et l'action des agents de quartier, en fonction du nombre d'habitants, mais aussi des problématiques spécifiques des quartiers, avec pour mots d'ordre présence, visibilité et action.

3.3. Développements au niveau fédéral

Dans sa note de politique générale (Doc 55 3649/009, page 31), le Ministre fédéral de la Mobilité s'est réjoui de ce plan en 22 actions (cfr supra) et " de sa mise en oeuvre dans ses différents axes, particulièrement pour les mesures qui concernent la SNCB" tout en continuant à "plaider pour qu'un accord de coopération soit rédigé pour formaliser les engagements de chacune des parties concernées" et "que le plan d'action déployé pour la gare de Bruxelles-Midi puisse servir de modèle pour les endroits et les gares où les mêmes questions d'insécurité sont présentes."

La note de politique générale du 31 octobre 2023 de la Ministre fédérale de l'Intérieur (Doc 55 3649/13, pages 7 et 99) a mis en évidence l'attentat terroriste de Bruxelles du 16 octobre 2023, qui a coûté la vie à deux ressortissants suédois, ce qui a conduit le Gouvernement fédéral à dégager des moyens supplémentaires pour renforcer la police judiciaire fédérale à Bruxelles, et la police des chemins de fer à Bruxelles, renforts qui concernent 75 personnes supplémentaires

"Afin de résoudre les problèmes de la gare de Bruxelles-Midi et d'accroître le sentiment de sécurité dans ses environs immédiats, le NCCN (ndlr: Centre de crise national) joue un rôle de coordination en vue de l'élaboration de la mise en oeuvre d'un plan de sécurité et de viabilité pour cette gare, et assure à cet égard la coordination entre les trois pouvoirs suivants: la police intégrée, Bruxelles Prévention Sécurité, et la SNCB. Ceux-ci élaboreront un plan d'action pour

les axes identifiés, chacun dans le cadre de ses compétences (...) et à terme, le rôle de coordination doit être repris par la Région de Bruxelles-Capitale“, prévoit la NPG (ndlr: Note de Politique Générale) (qui fait écho à la conférence de presse de début septembre).

La NPG indique par ailleurs qu'en application de la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance et afin de garantir la sécurité dans les transports publics, il s'agira de mettre les images de la SNCB à la disposition des zones de police courant 2024”.

La Ministre fédérale de l'Intérieur a confirmé également la création d'un poste de police spécifiquement pour la gare internationale de Bruxelles-Midi en collaboration avec la zone de police locale Midi, *“démarche qui permettra d'accroître la proximité, l'accessibilité et la visibilité des services de police dans et autour de la gare”*.

4. Recommandations du CEG

La présente note d'analyse se veut surtout révélatrice de la complexité institutionnelle belge et plus particulièrement bruxelloise dans la mesure où la prise de décision dans un domaine de l'action publique tel que la sécurité qui nécessite proactivité, requiert l'intervention du niveau fédéral, régional, et aussi communal.

Le CEG estime qu'à cet égard la coordination in fine de ce genre de plan d'action visant à sécuriser les gares bruxelloises (dont on peut se féliciter qu'il ait été pris dans un délai finalement assez court bien que l'exécution doit encore s'accomplir) devrait revenir à l'autorité fédérale.

En termes d'actions et de mesures, la combinaison de mesures à caractère préventif à la fois sur le plan social environnemental, de gestion de l'espace public, et de salubrité publique, avec des mesures plus répressives, constitue un pas dans la bonne direction.

Sur ce plan, les déclarations de la Ministre fédérale CD&V de l'Intérieur démontrent la volonté de s'aliéner de la responsabilité de coordination et de la transférer à la Région bruxelloise à terme, révélatrice du double discours néerlandophone à l'égard de Bruxelles (d'une part, d'appropriation et, d'autre part, de distanciation).

Le sens de cette note sur le plan de l'éducation permanente réside dans le fait que la sécurité publique, condition d'exercice des libertés, requiert un équilibre plus large que la seule présence policière visible.

L'enjeu de la sécurité dans les gares bruxelloises, c'est aussi celui du rayonnement de Bruxelles en tant que capitale à l'international.